

## Adoption par le Sénat de la loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur :

### « Un premier pas décisif pour la compétitivité des coopératives agricoles et la souveraineté alimentaire »

*La Coopération Agricole salue l'adoption par le Sénat de la proposition de loi visant à lever les contraintes pesant sur le métier d'agriculteur et appelle les députés à poursuivre cet élan en transformant l'essai.*

Pour les 2 100 coopératives agricoles françaises, ce texte marque une avancée significative pour restaurer la compétitivité de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire, dans un contexte où le renouvellement des générations et les transitions écologiques et énergétiques imposent des adaptations urgentes.

Apportant des solutions concrètes aux impasses rencontrées par nos entreprises, cette loi est un premier pas pour enrayer le déclin que subissent nos filières agroalimentaires depuis 20 ans.

#### **Parmi les mesures clés adoptées, La Coopération Agricole note :**

- La réforme du dispositif complexe et inefficace de la séparation de la vente et du conseil de produits phytopharmaceutiques ainsi que la création d'un conseil stratégique global pour mieux accompagner les agriculteurs dans les transitions.
- L'autorisation exceptionnelle et sous conditions de l'usage de certains produits phytopharmaceutiques à base de néonicotinoïdes autorisés au sein de l'Union européenne, pour les filières confrontées à des impasses techniques.
- La reconnaissance d'intérêt général majeur pour les ouvrages de stockage d'eau et les prélèvements associés à finalité agricole.

Si ces avancées sont significatives, un sursaut reste nécessaire, notamment pour simplifier et sécuriser la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), freinant l'installation et la modernisation des fermes d'élevage. Le maintien de l'élevage est un enjeu majeur pour notre souveraineté alimentaire et le dynamisme économique de nos territoires, quand on sait que les coopératives agricoles sont pourvoyeuses d'emplois non délocalisables et que l'industrie agroalimentaire demeure le premier employeur industriel de France, avec 500 000 salariés et que les chiffres du chômage repartent à la hausse.

La Coopération Agricole appelle désormais les députés à saisir cette opportunité pour transformer l'essai et renforcer la résilience des entreprises agricoles confrontées à une concurrence internationale de plus en plus féroce, à une instabilité politique et géopolitique qui fragilise la confiance ainsi qu'à des aléas climatiques et sanitaires de plus en plus extrêmes : inondations, sécheresses, épidémies...

#### **Contact presse :**

La Coopération Agricole – Sabri Derradji – [sderradji@lacoopagri.coop](mailto:sderradji@lacoopagri.coop) – 06 61 85 90 77



**Dominique Chargé, Président de La Coopération Agricole déclare :**

*« Je salue le vote des sénateurs et tiens à remercier tout particulièrement la commission des Affaires économiques du Sénat pour son travail rigoureux et ses réponses concrètes aux attentes du secteur agricole et agroalimentaire. Plus de temps à perdre ! La souveraineté alimentaire est un enjeu national fondamental en ces temps d'instabilité et de fragmentation. Un enjeu qui mérite l'unanimité au Parlement. J'appelle donc les députés à s'y engager pleinement pour concrétiser cet élan et à se saisir du sujet ICPE afin d'aboutir à la levée des contraintes qui pèsent sur l'élevage familial français. »*

**Contact presse :**

**La Coopération Agricole** – Sabri Derradji – [sderradji@lacoopagri.coop](mailto:sderradji@lacoopagri.coop) – 06 61 85 90 77



Construisons en commun l'avenir de chacun  
[www.lacooperationagricole.coop](http://www.lacooperationagricole.coop)